

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BERNER Elodie, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusée : BIDEAU Nicole.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

#### **Installation d'une cloison de séparation dans la classe de Mme ANDRE : devis Jean-Jacques MARTIN – Travaux au restaurant «La Marmite». Décision Modificative n°4**

M. le Maire expose que divers travaux sont à prévoir, notamment pendant l'été :

- pose d'une séparation dans la classe de Mme ANDRE pour créer un coin «bibliothèque», devis de l'entreprise Jean-Jacques MARTIN d'un montant 2 829,76 € HT, soit 3 395,71 € TTC,
- travaux de peinture dans la classe de Mme CREUZENET,
- travaux d'électricité, devis de l'entreprise Guy FEVRE d'un montant de 2 964,24 € HT, soit 3 557,09 € TTC au restaurant «La Marmite»,
- travaux de mise en normes et d'isolation suite à la reprise du restaurant.

Ces différentes dépenses font l'objet d'une Décision Modificative, à savoir 15 000 €, prélevés à l'article 020, correspondant aux Dépenses imprévues d'investissement.

Après l'exposé, le Conseil Municipal donne son accord pour cette Décision Modificative.

#### **Transfert du bail commercial de «La Marmite»**

M. le Maire explique que le bail commercial initial du restaurant «La Marmite», situé 28 Rue du Bourg, entre la Commune de CIEL et la SARL «La Courtoisie», sera transférée à l'EURL «La Providence», représentée par M. Jean-Loup BERTHELARD, suite au rachat du fonds de commerce. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte correspondant auprès du notaire chargé de la transaction, sans augmentation du loyer.

#### **Devis SAUR pour le remplacement d'une pompe à la station de Merley et travaux de sécurité – Décision Modificative n°1 Budget Assainissement**

Un devis a été demandé à la SAUR pour changer une pompe à la station de Merley et une mise en sécurité, pour un montant estimé à de 6 000 €. Pour financer ces travaux, une Décision Modificative doit être prise au Budget Assainissement, soit 6 000 € prélevés à l'article 020, correspondant aux Dépenses imprévues d'investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette Décision Modificative.

#### **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

La Commune de CIEL bénéficie d'une ligne de trésorerie de 100 000 € qu'elle peut utiliser en cas de besoin. Le contrat passé avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté arrive à échéance en août. Afin de la renouveler, trois banques ont été contactées. Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour 12 mois, à T4M+1,20% d'intérêts et 0,25% de frais de dossier et donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents s'y rapportant.

#### **Renouvellement du contrat de M. Christian PACCAUD**

Le contrat de Christian PACCAUD, agent polyvalent à la Mairie et aux écoles, s'est terminé le 4 juillet dernier. Ayant donné entière satisfaction, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de son contrat à durée déterminée du 29 août 2016 au 7 juillet 2017, pour 26 heures hebdomadaires.

## **Fixation de la participation forfaitaire pour l'assainissement de la maison au Chapot (ex GABIN)**

M. le Maire explique que la maison située au 26 Rue du Chapot n'était pas raccordée au réseau d'assainissement. Cette maison vient d'être vendue et les nouveaux propriétaires, qui envisagent d'ouvrir 5 chambres d'hôtes, vont se raccorder au réseau d'assainissement de la Commune. La délibération du 14 mai 2012 prévoit que pour des constructions autres que maison individuelle, la participation pourra être fixée à 60% du coût d'un assainissement autonome. M. le Maire a demandé un devis pour un assainissement autonome adéquat, il s'élève à 15 400 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation financière à 60% du montant du devis, soit 9 240 €, pour le raccordement de cette propriété au réseau d'eaux usées de la Commune.

## **Fixation du prix des frais de scolarité année scolaire 2016-2017**

Des enfants domiciliés dans des communes voisines sont scolarisés à l'école de CIEL. La Commune peut demander des frais de scolarité aux communes concernées. Aussi le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le montant de la participation comme précédemment, pour l'année scolaire 2016/2017, à savoir :

- 500 € par enfant fréquentant l'école primaire,
- 1 250 € par enfant fréquentant l'école maternelle.

## **Validation de la modification du PLU**

Toutes les démarches réglementaires pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont terminées (affichage, publication dans la presse, réunion d'information publique, concertations des personnes publiques associées, enquête publique). Le commissaire-enquêteur a rendu son compte-rendu. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, le bilan de la mise à disposition et de la concertation présentée par le Maire, décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de modification n°1 du PLU de la commune de CIEL et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## **Suite à la démission de Mme Elisabeth BERNARD, désignation d'un nouveau membre au CCAS et dans différentes commissions**

Elisabeth BERNARD, conseillère municipale et membre du CCAS, ayant quitté définitivement la Commune, a donné sa lettre de démission, qui a été transmise à la Sous-Préfecture. De ce fait, Marie-Pierre VIOLOT a été élue pour la remplacer au sein du CCAS. Et Bernard BONNOT s'est proposé pour intégrer la commission «Bulletin municipal» à sa place.

## **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif ; informations sur le ramassage des ordures ménagères**

Chaque année ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal. Sur la Commune de CIEL, 42 maisons en 2014 avaient un assainissement autonome. En 2015, la Commune de VERJUX a adhéré au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de CHAGNY. Le prix d'un contrôle est de 25 €. Ce rapport est consultable aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie de CIEL.

## **Questions diverses**

Le Maire explique que le dossier concernant une demande de subvention pour la nouvelle lagune est toujours en étude, que la Police de l'eau est favorable sur le principe de l'avant-projet et du calcul d'incidence. Toutefois, à ce jour, il reste à fournir, pour l'avancement du dossier, les éléments suivants :

- Etudes de projet, pour détailler la conception de la Zone de Rejets Végétalisée (ZRV) et vérifier les hypothèses d'infiltration considérées,
- Diagnostic zones humides et mesures compensatoires.

Le Journal de Saône et Loire a proposé de distribuer à chaque foyer de CIEL, en fin d'année, un exemplaire du journal avec un calendrier, à 0,70 € l'unité, à la charge de la Commune, soit un coût de 260 € environ. Le Conseil Municipal est d'accord pour cette opération

La cérémonie du 14 juillet aura lieu aux Monument aux Morts à 11h30.

Le devis pour changer les piles et es électrodes des 2 défibrillateurs est de 1 096,80 € TTC.

La visite du comité pour le prix du fleurissement est prévue le lundi 25 juillet à 13h30.

Un courrier sera envoyé aux associations qui stockent du matériel au-dessus de la cuisine et de la chambre froide de la Halle, afin que tout soit débarrassé. La commission «Bâtiments» continue de travailler sur la réhabilitation de la Halle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23H15.

A CIEL, le 20 juillet 2016

Le Maire,